

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6594

concernant la nomination d'une personne à titre de personne convoquée au conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais adopté le 24 octobre 2016 (résolution 394-CA-6017);

ATTENDU l'article 49 du *Règlement général* qui stipule que le statut de « personne convoquée » est conféré pour chacune des instances au personnel de direction supérieure qui n'en est pas déjà membre ainsi qu'au personnel de direction, dans ce dernier cas, désigné par le recteur;

ATTENDU que les personnes convoquées sont assujetties aux mêmes dispositions du présent règlement applicables aux membres, en faisant les adaptations nécessaires;

ATTENDU la nomination de monsieur Mario Lepage à titre de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim pour un mandat commençant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant à l'arrivée du premier terme de l'un des événements suivants : soit la date de retraite de monsieur Lepage, soit la nomination d'une personne à titre de vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, soit le 31 août 2021;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem,

IL EST RÉSOLU :

DE CONFÉRER à monsieur Mario Lepage, vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, le titre de personne convoquée au comité exécutif et au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour la durée de son mandat de cadre supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6595

concernant la nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU que monsieur Vincent Bourgon a perdu qualité le 16 septembre 2020;

ATTENDU l'article 32 c) de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la composition du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 102 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiant* (L.R.Q., c. A-301);

ATTENDU la désignation faite par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 19 août 2020;

ATTENDU que la personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Charifat Passekede Nongzenga Wassonguema à titre de membre étudiante du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6596

concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU l'article 45 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 6 c) du *Règlement général 7 de l'Université du Québec* : « *Organisation administrative de l'Université du Québec* »;

ATTENDU l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant les virements interfonds, lesquels doivent faire l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration;

ATTENDU la confirmation des calculs définitifs des subventions attribuées par le MES à l'Université, pour l'exercice 2019-2020, reçue le 13 août 2020;

ATTENDU l'article 93 du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais* qui établit les pouvoirs du comité d'audit externe ;

ATTENDU le rapport de l'auditeur indépendant concernant les états financiers de l'Université, au 30 avril 2020;

ATTENDU la recommandation favorable du comité d'audit externe suite à sa rencontre et ses discussions avec l'auditeur indépendant;

ATTENDU les explications de la rectrice et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 30 avril 2020;

D'APPROUVER les virements interfonds tel que présentés à l'état de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 30 avril 2020;

DE MANDATER la rectrice et la directrice du Service des finances pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6597

concernant l'approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU l'article 6.3 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* pour l'année universitaire 2019-2020 « Autres renseignements financiers à transmettre au Ministère »;

ATTENDU la demande du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'obtenir une autorisation du conseil d'administration pour les huit premières pages du SIFU, étant donné que certaines de ces informations sont déposées à l'Assemblée nationale;

ATTENDU que le SIFU présente les mêmes données que les états financiers, mais dans un format prescrit par le MES;

ATTENDU les explications de la rectrice et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) pour l'exercice financier 2019-2020;

DE MANDATER la rectrice pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les huit premières pages dudit Rapport.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6598

concernant l'approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2020-2021

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général 7 de l'Université du Québec* : « *Organisation administrative de l'Université du Québec* »;

ATTENDU les articles 56.1 f) et 93.10 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'offre de services de la firme Deloitte inc.

ATTENDU la recommandation du comité d'audit externe;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le choix de la firme Deloitte inc. à titre d'auditeur externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6599

concernant les modifications au plan des effectifs

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs au 29 septembre 2020 et au 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU la « situation budgétaire 2019-2020 et les orientations budgétaires 2019-2020 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 3 décembre 2018;

ATTENDU les explications de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2019-2020 comprenant les modifications suivantes :

Au 29 septembre 2020 :

1. **de créer** un (1) poste du groupe professionnel de chargée ou chargé de projet informatique et technologique au Service des technologies de l'information à Gatineau.

Au 1^{er} janvier 2021 :

1. **d'abolir** un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou technicien en administration au Décanat de la gestion académique à Gatineau;
2. **de créer** un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou technicien en administration – gestion départementale au Décanat de la gestion académique à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6600

concernant le témoignage de remerciements à monsieur Alain Charbonneau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU le départ de l'UQO de monsieur Alain Charbonneau, le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU que monsieur Charbonneau a occupé la fonction de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2020;

ATTENDU que monsieur Charbonneau a occupé les postes de professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, du 1^{er} juin 2001 au 30 janvier 2010, puis du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2018, de même que de doyen de la formation continue et des partenariats du 1^{er} février 2010 au 1^{er} septembre 2014;

ATTENDU le travail remarquable accompli par monsieur Charbonneau et son apport déterminant dans la réalisation de nombreux projets cruciaux pour le développement de l'Université du Québec en Outaouais, tant au sein de ses fonctions de professeur, de doyen de la formation continue et des partenariats, que de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU le souci constant qu'il a démontré à assurer le plus haut degré d'excellence et de probité de chacun des dossiers sous sa responsabilité, notamment la prompte mise en place de la formation à distance aux trimestres d'été et d'automne 2020, trimestres marqués par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et du président;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'ADRESSER un témoignage de gratitude et de remerciements envers monsieur Alain Charbonneau pour sa contribution exceptionnelle au rayonnement et au développement de l'Université du Québec en Outaouais, durant ses mandats de professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, de doyen de la formation continue et des partenariats et de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création de l'Université du Québec en Outaouais;

D'ADRESSER à monsieur Alain Charbonneau des vœux de succès dans la poursuite de sa carrière.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6601

concernant le témoignage de remerciements à monsieur Yves Dupont

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU que monsieur Yves Dupont a occupé la fonction de vice-recteur à l'administration et aux ressources de l'UQO depuis les 12 dernières années, du 29 septembre 2008 au 31 août 2020;

ATTENDU le départ la retraite de monsieur Dupont, le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU le travail remarquable accompli par monsieur Dupont au sein de cette fonction névralgique pour le développement de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le souci constant qu'il a démontré à assurer le plus haut degré d'excellence et de probité de chacun des dossiers sous sa responsabilité, notamment la production des budgets universitaires;

ATTENDU l'apport déterminant de monsieur Dupont dans la réalisation de nombreux projets vitaux, notamment la construction du Campus de Saint-Jérôme et les innombrables démarches effectuées pour la consolidation des campus de Gatineau;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et du président;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'ADRESSER un témoignage de gratitude et de remerciements envers monsieur Yves Dupont pour sa contribution exceptionnelle au rayonnement et au développement de l'Université du Québec en Outaouais, durant son mandat de vice-recteur à l'administration et aux ressources de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6602

concernant la nomination d'une personne à titre de doyen à la gestion académique par intérim

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU la nomination du doyen à la gestion académique au poste de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU le mandat en cours afin de procéder à une analyse fine des fonctions des cadres supérieurs afin de mieux cerner les enjeux propres à chacun des postes et ainsi définir des descriptions de postes et des critères de sélection ciblés;

ATTENDU l'importance de maintenir une présence à ce poste de l'Université afin d'assurer la continuité des activités de gestion académique, et plus particulièrement en cette période d'ajustements liés à la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la recommandation favorable émise par la commission des études lors de 372^e réunion tenue le 10 septembre 2020 (résolution 372-CE-2323);

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER la nomination de monsieur Éric Langlois au poste de doyen à la gestion académique par intérim du 1^{er} octobre 2020 jusqu'à la nomination d'une doyenne ou d'un doyen, le cas échéant, et au plus tard le 1^{er} septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6603

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Roland Foucher

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Roland Foucher est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU la contribution de monsieur Roland Foucher à la communauté universitaire, à titre de professeur, depuis le 1^{er} juin 2004;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Roland Foucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6604

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Alain Charbonneau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Alain Charbonneau est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU la contribution de monsieur Alain Charbonneau à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juin 2001, à titre de professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, de doyen de la formation continue et des partenariats et à titre de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pendant les deux (2) dernières années;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Alain Charbonneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6605

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Yves Dupont

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Yves Dupont est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU la contribution de monsieur Yves Dupont à la communauté universitaire, à titre de vice-recteur à l'administration et aux ressources, depuis le 29 septembre 2008;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Yves Dupont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6606

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Mireille Formento-Dojot

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Mireille Formento-Dojot est à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2020;

ATTENDU la contribution de madame Mireille Formento-Dojot à la communauté universitaire, à titre de secrétaire de direction, depuis le 2 mars 2009;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Mireille Formento-Dojot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6607

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Lacroix

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Hélène Lacroix est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU la contribution de madame Hélène Lacroix à la communauté universitaire, à titre de commis à la comptabilité, depuis le 9 septembre 2008;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Lacroix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6608

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Marleau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Francine Marleau est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU la contribution de madame Francine Marleau à la communauté universitaire, à titre de technicienne en technologies de l'information, depuis le 15 février 1988;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Marleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6609

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carolle Moyneur

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Carolle Moyneur est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU la contribution de madame Carolle Moyneur à la communauté universitaire, à titre de conseillère en gestion des ressources humaines, depuis le 18 février 1985;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carolle Moyneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6610

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Sylvie Pratte-Grenon

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Sylvie Pratte-Grenon est à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2020;

ATTENDU la contribution de madame Sylvie Pratte-Grenon à la communauté universitaire, à titre d'assistante administrative, depuis le 28 septembre 1987;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Sylvie Pratte-Grenon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6611

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Guylaine St-Amour

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Guylaine St-Amour est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU la contribution de madame Guylaine St-Amour à la communauté universitaire, à titre de conseillère en aide financière, depuis le 7 février 1983;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Guylaine St-Amour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6612

concernant l'abrogation de la résolution 408-CA-6202 concernant l'octroi du titre de *Membre honoraire* de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les articles 7 et 17 de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO concernant les titres de *Professeur honoraire* et de *Membre honoraire*;

ATTENDU la résolution 408-CA-6202 concernant l'octroi du titre de *Membre honoraire* de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé;

ATTENDU le souhait émis par monsieur Denis Dubé afin que le titre de *Professeur honoraire* de l'UQO lui soit octroyé;

ATTENDU les fonctions occupées par monsieur Denis Dubé au sein de l'UQO, dont celles de professeur au Département d'informatique et d'ingénierie (1^{er} mars 1985 au 20 juin 1995), de doyen des études et de la recherche (21 juin 1995 au 31 mai 1998), de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (1^{er} juin 1998 au 31 mai 2013), de cadre conseil affecté à des projets spéciaux (1^{er} juin 2013 au 1^{er} mai 2018), et

ATTENDU que monsieur Denis Dubé remplit les critères d'admissibilité liés au titre de *Professeur honoraire*, et ce, conformément à sa carrière de professeur au Département d'informatique et d'ingénierie;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 408-CA-6202 concernant l'octroi du titre de *Membre honoraire* de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé;

D'OCTROYER, par une nouvelle résolution, le titre de *Professeur honoraire* de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6613

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Denis Dubé, le 1^{er} mai 2018;

ATTENDU la contribution de monsieur Denis Dubé à la communauté universitaire, depuis le 1^{er} mars 1985, notamment à titre de professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, de doyen des études et de la recherche, de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et de cadre conseil affecté à des projets spéciaux;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6614

concernant l'émission des attestations d'études : programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 372-CE-2300 de la commission des études du 10 septembre 2020;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6615

concernant le projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les collaborations déjà présentes entre l'UQO et le CISSSLAU;

ATTENDU l'importance de la collaboration entre l'UQO et le CISSSLAU afin d'optimiser la qualité des services offerts par les deux établissements à la population de la région;

ATTENDU la volonté de l'UQO de poursuivre la mise en place de nouveaux programmes de formation en vue, entre autres, de répondre aux besoins des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU le projet de contrat d'affiliation entre l'UQO et le CISSSLAU;

ATTENDU les retombées escomptées en lien avec la conclusion de ce contrat d'affiliation;

ATTENDU que ces retombées visent tant la formation que la recherche, et ce, dans un grand nombre de domaines couverts par l'UQO;

ATTENDU le contrat type d'affiliation du ministère de la Santé et des Services sociaux entre un établissement et une université;

ATTENDU que le texte du contrat type d'affiliation ne doit pas être modifié à l'exception des champs prévus à cet effet;

ATTENDU l'échéancier du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'envoi des contrats d'affiliation au ministre pour leur approbation à l'automne 2020;

ATTENDU une résolution confirmant l'engagement de l'Université au projet de contrat d'affiliation;

ATTENDU la recommandation favorable de la rectrice et de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme, à titre de représentante intérimaire du volet « recherche et création » du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études à ce projet de contrat d'affiliation (372-CE-2304)

ATTENDU de prendre acte que ce contrat d'affiliation pourra être conclu officiellement seulement suite à l'approbation finale du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Murielle Laberge,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6615

concernant le projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER ce projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;

DE MANDATER la rectrice et la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme afin de convenir d'ajustements finaux au texte de l'entente qui pourraient être requis suite aux étapes finales d'approbation;

DE MANDATER la rectrice pour signer, pour et au nom de l'UQO, ce contrat d'affiliation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6616

concernant le projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les collaborations déjà présentes entre l'UQO et le CISSSO;

ATTENDU l'importance de la collaboration entre l'UQO et le CISSSO afin d'optimiser la qualité des services offerts par les deux établissements à la population de la région;

ATTENDU la volonté de l'UQO de poursuivre la mise en place de nouveaux programmes de formation en vue, entre autres, de répondre aux besoins des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU le projet de contrat d'affiliation entre l'UQO et le CISSSO;

ATTENDU les retombées escomptées en lien avec la conclusion de ce contrat d'affiliation;

ATTENDU que ces retombées visent tant la formation que la recherche, et ce, dans un grand nombre de domaines couverts par l'UQO;

ATTENDU le contrat type d'affiliation du ministère de la Santé et des Services sociaux entre un établissement et une université;

ATTENDU que le texte du contrat type d'affiliation ne doit pas être modifié à l'exception des champs prévus à cet effet;

ATTENDU l'échéancier du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'envoi des contrats d'affiliation au ministre pour leur approbation à l'automne 2020;

ATTENDU une résolution confirmant l'engagement de l'Université au projet de contrat d'affiliation;

ATTENDU la recommandation favorable de la rectrice et de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme, à titre de représentante intérimaire du volet « recherche et création » du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études à ce projet de contrat d'affiliation (372-CE-2305)

ATTENDU de prendre acte que ce contrat d'affiliation pourra être conclu officiellement seulement suite à l'approbation finale du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Murielle Laberge,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6616

concernant le projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER ce projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

DE MANDATER la rectrice et la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme afin de convenir d'ajustements finaux au texte de l'entente qui pourraient être requis suite aux étapes finales d'approbation;

DE MANDATER la rectrice pour signer, pour et au nom de l'UQO, ce contrat d'affiliation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6617

concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé mentale

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les besoins de formation sur la santé mentale en Outaouais qui ont été identifiés dans l'étude de positionnement stratégique de l'UQO en santé : *Miser sur l'avenir : Développement des programmes en santé à l'UQO*;

ATTENDU l'entente de financement intervenue entre l'UQO et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour développer de nouveaux programmes en santé et services sociaux;

ATTENDU le dossier de création du programme court de premier cycle sur la santé mentale;

ATTENDU le budget prévu pour les premières années suite à l'implantation du programme;

ATTENDU la résolution MPSY 29-07-20-01 du conseil de module de psychologie approuvant la création du programme;

ATTENDU la résolution 1656 du département de psychoéducation et de psychologie approuvant la modification des descriptifs de cours;

ATTENDU la résolution 1655 du département de psychoéducation et de psychologie pour la création des nouveaux cours;

ATTENDU la résolution 130-SCE-286 de la sous-commission des études du 25 août 2020 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé mentale;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la 130^e réunion de la sous-commission des études, tenue le mardi 25 août 2020;

ATTENDU la résolution 372-CE-2307 de la commission des études du 10 septembre 2020 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé mentale;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de premier cycle sur la santé mentale au campus de Gatineau, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2021;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6617

concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé mentale

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

DE RATTACHER le programme au Module de la psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6618

concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la violence sexuelle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les besoins de formation sur la violence sexuelle en Outaouais qui ont été identifiés dans l'étude de positionnement stratégique de l'UQO en santé : *Miser sur l'avenir : Développement des programmes en santé à l'UQO*;

ATTENDU l'entente de financement intervenue entre l'UQO et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour développer de nouveaux programmes en santé et services sociaux;

ATTENDU le dossier de création du programme court de premier cycle sur la violence sexuelle;

ATTENDU le budget prévu pour les premières années suite à l'implantation du programme;

ATTENDU la résolution MPSY 29-07-20-01 du conseil de module de psychologie approuvant la création du programme;

ATTENDU la résolution 1656 du département de psychoéducation et de psychologie approuvant la modification des descriptifs de cours;

ATTENDU la résolution 1655 du département de psychoéducation et de psychologie pour la création des nouveaux cours;

ATTENDU la résolution 130-SCE-287 de la sous-commission des études du 25 août 2020 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la violence sexuelle;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la 130^e réunion de la sous-commission des études, tenue le mardi 25 août 2020;

ATTENDU la résolution 372-CE-2308 de la commission des études du 10 septembre 2020 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la violence sexuelle;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de premier cycle sur la violence sexuelle au campus de Gatineau, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2021;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6618

concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la violence sexuelle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

DE RATTACHER le programme au Module de la psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6619

concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la toxicomanie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les besoins de formation en toxicomanie en Outaouais qui ont été identifiés dans l'étude de positionnement stratégique de l'UQO en santé : *Miser sur l'avenir : Développement des programmes en santé à l'UQO*;

ATTENDU l'entente de financement intervenue entre l'UQO et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour développer de nouveaux programmes en santé et services sociaux;

ATTENDU le dossier de création du programme court de premier cycle sur la toxicomanie;

ATTENDU le budget prévu pour les premières années suite à l'implantation du programme;

ATTENDU la résolution MPSY 29-07-20-01 du conseil de module de psychologie approuvant la création du programme;

ATTENDU la résolution 1656 du département de psychoéducation et de psychologie approuvant la modification des descriptifs de cours;

ATTENDU la résolution 1655 du département de psychoéducation et de psychologie pour la création des nouveaux cours;

ATTENDU la résolution 130-SCE-288 de la sous-commission des études du 25 août 2020 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la toxicomanie;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la 130^e réunion de la sous-commission des études, tenue le mardi 25 août 2020;

ATTENDU la résolution 372-CE-2309 de la commission des études du 10 septembre 2020 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la toxicomanie;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6619

concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la toxicomanie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de premier cycle sur la toxicomanie au campus de Gatineau, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2021;

DE RATTACHER le programme au Module de la psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6620

concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé psychosociale

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les besoins de formation en santé psychosociale en Outaouais qui ont été identifiés dans l'étude de positionnement stratégique de l'UQO en santé : *Miser sur l'avenir : Développement des programmes en santé à l'UQO*;

ATTENDU l'entente de financement intervenue entre l'UQO et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour développer de nouveaux programmes en santé et services sociaux;

ATTENDU les besoins de plusieurs participant·e·s d'une table ronde, regroupant divers intervenant·e·s dans le domaine de la santé et des services sociaux, souhaitant choisir des cours à la pièce pour former un programme personnalisé à leurs besoins;

ATTENDU le dossier de création du programme court de premier cycle sur la santé psychosociale;

ATTENDU le budget prévu pour les premières années suite à l'implantation du programme;

ATTENDU la résolution MPSY 29-07-20-01 du conseil de module de psychologie approuvant la création du programme;

ATTENDU la résolution 1656 du Département de psychoéducation et de psychologie approuvant la modification des descriptifs de cours;

ATTENDU la résolution 1655 du Département de psychoéducation et de psychologie pour la création des nouveaux cours;

ATTENDU la résolution 130-SCE-289 de la sous-commission des études du 25 août 2020 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé psychosociale;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la 130^e réunion de la sous-commission des études, tenue le mardi 25 août 2020;

ATTENDU la résolution 372-CE-2310 de la commission des études du 10 septembre 2020 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé psychosociale;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6620

concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé psychosociale

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de premier cycle sur la santé psychosociale au campus de Gatineau, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2021;

DE RATTACHER le programme au Module de la psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6621

concernant le projet de modification des conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU que le Module des sciences sociales reçoit plusieurs demandes d'admission sur la base adulte;

ATTENDU que le texte de 300 mots exigé pour l'admission sur la base adulte informe généralement peu sur les aptitudes et capacités des candidates et des candidats à poursuivre des études universitaires;

ATTENDU la résolution MScS-19-47-351 du conseil de module des sciences sociales, adoptée lors de la réunion tenue le 12 novembre 2019, concernant la modification des conditions d'admission, base adulte;

ATTENDU le questionnaire sur les motivations, aptitudes et capacités des candidates et des candidats à poursuivre des études universitaires en sciences sociales;

ATTENDU la résolution 372-CE-2311 de la commission des études, adoptée lors de la réunion tenue le 10 septembre 2020, concernant le projet de modification des conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales qui consiste à remplacer le texte de 300 mots par un questionnaire sur les motivations, aptitudes et capacités des candidates et des candidats à poursuivre des études universitaires en sciences sociales, et ce, à compter du trimestre d'automne 2021. Les programmes visés sont les suivants : 4043, 4116, 4444, 4644, 4645, 4912, 4917, 6005, 6120, 6140, 6541, 6850, 6960, 7623, 7631, 7645, 7646, 7648, 7649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6622

concernant le projet de modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychologie (7751)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU la résolution MPSY 29-07-20-02 du conseil de module de la psychologie, adoptée lors de la réunion tenue le 29 juillet 2020, concernant les bases d'admission au baccalauréat en psychologie (7751);

ATTENDU le triptyque de modification du programme de baccalauréat en psychologie (7751);

ATTENDU la résolution 372-CE-2312 de la commission des études, adoptée lors de la réunion tenue le 10 septembre 2020, concernant le projet de modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychologie;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychologie (7751), et ce, à compter du trimestre d'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6623

concernant le projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement sur la formation et l'expérience clinique requises des infirmières pour l'évaluation des troubles mentaux* mis à jour le 1^{er} novembre 2019 (chap. 1-8, r.15.1) (p.j.1);

ATTENDU la résolution CP_2019_MSIP_184_11 du comité provincial du programme conjoint en sciences infirmières, adoptée lors de la réunion tenue le 11 décembre 2019, concernant la modification des critères d'admission au programme de maîtrise en santé mentale et soins psychiatriques (3258);

ATTENDU la résolution 57-CP2SI-général-03 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières, adoptée lors de la réunion tenue le 3 février 2020, concernant la modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258);

ATTENDU le triptyque de modification du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258);

ATTENDU la résolution 372-CE-2313 de la commission des études, adoptée lors de la réunion tenue le 10 septembre 2020, concernant le projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258) en ajoutant la condition « Avoir complété 840 heures de pratique clinique auprès de personnes nécessitant des soins infirmiers en santé mentale et en psychiatrie », et ce, à compter du trimestre d'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6624

concernant le projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642, 1643)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU la résolution CP2CSTI-54-01 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information, adoptée lors de la réunion tenue le 21 août 2020, concernant la modification des conditions d'admission pour les programmes de 2^e cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642 et 1643);

ATTENDU le triptyque de modification du programme court de deuxième cycle en mégadonnées et intelligence d'affaires (0934);

ATTENDU le triptyque de modification du programme court de deuxième cycle en cybersécurité (0935);

ATTENDU le triptyque de modification du diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences et technologies de l'information (1641);

ATTENDU le triptyque de modification du programme de maîtrise en sciences et technologies de l'information, profil mémoire (1642);

ATTENDU le triptyque de modification du programme de maîtrise en sciences et technologies de l'information, profil professionnel (1643);

ATTENDU la résolution 372-CE-2314 de la commission des études, adoptée lors de la réunion tenue le 10 septembre 2020, concernant le projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission sur la base des études universitaires des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642, 1643), et ce, à compter du trimestre d'automne 2021 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6624

concernant le projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642, 1643)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

BASE ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Être titulaire d'un baccalauréat en informatique, en génie informatique, en génie électrique ou dans un domaine connexe (ex. mathématiques, sciences des systèmes), obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou l'équivalent.

Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

Les dossiers de candidats détenteurs d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative inférieure à 2,8 sur 4,3, mais égale ou supérieure à 2,5 sur 4,3 (ou l'équivalent) seront étudiés par le sous-comité d'admission et d'évaluation, à la condition de posséder une formation additionnelle et appropriée d'au moins 15 crédits universitaires (ou l'équivalent) complétés avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent). Ils pourront faire, dans certains cas, l'objet d'une recommandation d'admission.

Le comité d'admission du programme se réserve le droit d'imposer des cours d'appoint (de 1 à 9 crédits) ou un programme de propédeutique (de 10 à 30 crédits) au candidat qui ne répond pas entièrement aux conditions d'admission du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6625

concernant le projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle, cheminements régulier (1808) et coopératif (1818), au campus de Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU le projet d'ouverture du diplôme d'études supérieures spécialisée en comptabilité professionnelle au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 308-DCTB-1294 de la 308^e réunion de l'assemblée départementale des sciences comptables, tenue le 22 avril 2020, concernant l'ouverture des admissions au DESS en comptabilité professionnelle (1808 et 1818) au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 19-CPA-01 du comité de programme, adoptée le 28 avril 2020, concernant l'ouverture des admissions au DESS en comptabilité professionnelle (1808 et 1818) au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 372-CE-2322 de la commission des études adoptée le jeudi 10 septembre 2020 concernant le projet d'ouverture du DESS en comptabilité professionnelle;

ATTENDU le principe d'attribution des ressources professorales énoncé dans la *Politique générale de répartition de postes de professeur* de l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle, cheminements régulier (1808) et coopératif (1818), au campus de Saint-Jérôme, selon un régime d'admission à temps complet au trimestre d'automne, et ce, à compter du trimestre d'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6626

concernant le projet de report de l'ouverture des admissions au programme de doctorat en psychologie (cheminement recherche)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 2020-01 du comité de programme du doctorat en psychologie (cheminement recherche) concernant le projet de report de l'ouverture des admissions à l'hiver 2021;

ATTENDU la résolution 336-CE-2591 de la commission des études approuvant le projet de création du doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche);

ATTENDU la résolution 364-CE-2930 de la commission des études approuvant le projet de modification du programme en réponse aux conditions et suggestions de la commission d'évaluation des projets de programmes;

ATTENDU la résolution 427-CA-6579 du conseil d'administration concernant le projet d'ouverture conditionnelle des admissions au doctorat en psychologie (Ph. D., cheminement recherche);

ATTENDU que les admissions au doctorat en psychologie (cheminement recherche) se feront sous réserve de la réception de la lettre du ministère de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de report de l'ouverture des admissions au programme de doctorat en psychologie (cheminement recherche) du trimestre d'automne au trimestre d'hiver, et ce, pour l'année 2020-2021 seulement et sous réserve de l'autorisation de financement de l'effectif étudiant du programme par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6627

concernant la nomination de membres à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU l'article 103 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du secrétaire général et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 16 septembre 2020, et la désignation de professeurs;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER

- Madame Muriel Dufour, membre de la commission des études à titre de professeure occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilités de programmes de cycles supérieurs pour un mandat de deux (2) ans débutant le 29 septembre 2020;
- Madame Emmanuelle de Verlaine, membre de la commission des études à titre de professeure n'occupant pas un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs pour un mandat de deux (2) ans débutant le 29 septembre 2020;
- Madame Geneviève Pagé, membre de la commission des études à titre de professeure n'occupant pas un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs pour un mandat de deux (2) ans débutant le 29 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6628

concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs entre le 20 août et le 18 septembre 2020, pour la nomination de personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;

ATTENDU les formulaires de mise en candidature reçus au secrétariat général;

ATTENDU la résolution du comité d'éthique de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les deux (2) professeurs suivants au comité d'éthique de la recherche, à titre de membres connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour des mandats de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023 :

- Monsieur André Durivage, professeur au Département des sciences administratives;
- Madame Geneviève Forest, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie;

DE NOMMER la personne suivante au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre versé en éthique pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023 :

- Monsieur Louis Perron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6629

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'Annexe 6-B du *Règlement général 6* de l'Université du Québec « Ressources humaines »;

ATTENDU la perte de qualité du vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont de siéger au sein du comité de retraite;

ATTENDU la nécessité d'assumer la représentation de l'Université au sein dudit comité de retraite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, monsieur André J. Roy, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat se terminant le 13 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6630

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU l'annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec » du *Règlement général 6 : Ressources humaines*;

ATTENDU l'article 10.6 dudit Régime de retraite;

ATTENDU la récente nomination et l'entrée en poste de monsieur Mario Lepage à titre de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, le 1^{er} septembre 2020, lequel siégeait à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec;

ATTENDU que monsieur Mario Lepage désire être remplacé au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec;

ATTENDU que de l'Université du Québec en Outaouais désigne habituellement comme représentant au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec la personne qui occupe la fonction de direction au service des ressources humaines;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la recommandation de nommer madame Manon Michaud, directrice du Service des ressources humaines de l'Université du Québec en Outaouais, au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, et ce, pour un nouveau mandat de trois (3) ans commençant le 1^{er} octobre 2020 et prenant fin le 30 septembre 2023 ou pour la période non écoulée du mandat de monsieur Mario Lepage, selon la réglementation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 430-CA-6631

concernant la nomination de personnes à titre d'administratrices à la Fondation du cimetière St-James

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trentième réunion tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

ATTENDU la création de la Fondation du cimetière St-James, le 26 juillet 2017;

ATTENDU que les trois (3) membres fondateurs de la Fondation du cimetière St-James sont monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources, mesdames Manon Moreau, directrice du Service des terrains et bâtiments et Marie-Eve Henrichon, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique;

ATTENDU l'intérêt de madame Murielle Laberge, rectrice, de siéger au conseil d'administration de la Fondation du cimetière St-James;

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Yves Dupont, vice-recteur l'administration et aux ressources, le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU l'opportunité de nommer madame Murielle Laberge, rectrice, et aussi la prochaine personne qui occupera le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à l'administration et aux ressources à titre d'administratrice au conseil d'administration de la Fondation du cimetière St-James;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre d'administratrices de la Fondation du cimetière St-James, soit :

- Madame Murielle Laberge, rectrice de l'UQO, ou la personne qu'elle désigne pour la représenter;
- La personne qui occupera le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à l'administration et aux ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général